REÇU EN PREFECTURE
le 04/02/2013
Application agréée E-legalite.com
069-216901009-20130131-2013_002-DE

IRIGNY

PB/EM – N° 2013/002

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Affichée sous la forme d'un extrait : 6 février 2013

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2013

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Président : Monsieur Jean-Luc da PASSANO

Secrétaire élue : Emilie FAILLANT

Membres présents à la séance : Mmes et MM. da PASSANO – NOURRICE CATIL – DOLMAZON – CANIVET - GABERT – RONY – RANCHIN PEYNEAU - BRECHENMACHER – ROBIN – MUNSCH - SANLAVILLE FABRE-JULIEN - GESSNER - MERCIER – LHOPITAL - PONS - BOSGIRAUD MAZOUZI - MONTAGNON - FAILLANT - CLANCY – VAGANEY-JACQUEMIN SURGEY – RASCLE -

Membres absents excusés : M. GROUES : pouvoir remis à Mme CATIL Mme di SCALA : pouvoir remis à M. DOLMAZON – Mme MARDUEL : pouvoir remis à Mme PEYNEAU –

Objet : Vœu sur le projet « Anneau des Sciences »

Actuellement se déroule, dans notre agglomération, sous l'égide de la C.N.D.P., un débat public consacré à « l'Anneau des Sciences – Tronçon Ouest du Périphérique de Lyon ».

Je vous rappelle que le projet de T.O.P. (Tronçon Ouest du Périphérique) date des années 90. Il devait, à l'époque, être construit sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Rhône, dans la continuité du Tronçon Nord du Périphérique (T.E.O.). Ces deux ouvrages faisaient l'objet de concessions à des entreprises privées. L'annulation par le Conseil d'Etat de la concession de T.E.O., a obligé le Conseil Général et le Grand Lyon à racheter cet ouvrage au concessionnaire (Bouygues –Lyonnaise des Eaux). Les sommes considérables investies par les

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
VILLE D'IRIGNY
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX 04 72 30 50 59

REÇU EN PREFECTURE
le 04/02/2013
Application agréée E-legalite.com
069-216901009-20130131-2013_002-DE

deux Collectivités, et les emprunts contractés à l'époque, ont retardé jusqu'à aujourd'hui ce projet.

C'est la Communauté Urbaine qui en a maintenant repris la maîtrise d'ouvrage, et ses services ont travaillé pour l'améliorer en l'adaptant à la situation actuelle de l'agglomération et à son développement futur. Son nom a également changé (le T.O.P. est devenu « Anneau des Sciences ») et cette modification est l'expression d'une évolution du projet.
Sa philosophie générale reste la même : assurer le « bouclage » du périphérique actuel de notre agglomération (boulevard Laurent Bonnevay et T.E.O.) en construisant une liaison partant du Valvert à Tassin pour rejoindre le boulevard Laurent Bonnevay à Saint-Fons. Ce n'est pas une voie de contournement mais une voirie interne à l'agglomération permettant de desservir l'ensemble des 58 Communes (bientôt 59) sans passer par leurs centres.

Il faut donc que cet ouvrage soit réalisé dans l'esprit d'une desserte locale de l'agglomération lyonnaise et non pas du tout de contournement, cette dernière fonction devant être assurée par le contournement de l'agglomération lyonnaise qui doit être réalisé par l'Etat, soit à l'ouest, soit à l'est.
L'évolution du concept de T.O.P. vers le concept « d'Anneau des Sciences » est significative :

- assurer tout au long de son trajet des connexions avec le réseau de Transports en Commun, par la création de Parcs relais (comme, par exemple, aux Hôpitaux de Lyon Sud à Saint-Genis-Laval et à la Saulaie à Oullins),

- utiliser l'Anneau des Sciences pour développer sur cette voirie de nouvelles possibilités de Transports en Commun,

- relier, dans la continuité du boulevard Laurent Bonnevay et de T.E.O., tous les sites universitaires malheureusement beaucoup trop dispersés (en ce qui nous concerne, par exemple, la Faculté de Médecine Lyon Sud),

- assurer la desserte du port Edouard Herriot, afin de favoriser le transport fluvial de marchandises, pour des raisons environnementales et d'économies d'énergie.

L'Anneau des Sciences sera enterré à 85% sur son trajet, et les emprises libérées seront utilisées pour développer des modes doux de transport.

Aujourd'hui, 2 tracés sont proposés au débat public (plan ci-joint).

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

ADOPTE le vœu suivant :

Le Conseil Municipal d'Irigny, après examen des tracés proposés à la concertation, et tout en rappelant ses demandes pressantes à l'Etat concernant l'A450 (réouverture urgente des anciennes bretelles de liaison avec l'A7 et

REÇU EN PREFECTURE
le 04/02/2013
Application agréée E-legalite.com
069-216901009-20130131-2013_002-DE

réexamen du projet de pont maintes fois réclamé), soutient sans réserve le « tracé court » qui est le seul à répondre aux objectifs fixés par le Grand Lyon, maître d'ouvrage, et le Conseil Général du Rhône, co-financeur de cet équipement. Le « tracé long » ramènerait sur l'A450, déjà complètement saturée aux heures de pointe, un trafic supplémentaire estimé à 40 000 véhicules/jour, dont une partie de transit.

- Outre les difficultés de circulation prévisibles, cet ouvrage « à ciel ouvert », apporterait de graves nuisances pour les Communes riveraines.

- Le « tracé long » ne prévoit de desservir le Centre Hospitalier Lyon Sud que par le sud, alors que cet équipement majeur de notre agglomération doit être d'un accès facile pour tous les habitants du Grand Lyon.

- Les équipements complémentaires proposés, notamment le tunnel sous Irigny, obligeraient à démolir des maisons construites suite à l'abandon, par l'Etat, d'un projet de liaison datant des années 70.

- La liaison proposée avec le B.U.S. (Boulevard Urbain Sud) à Feyzin obligerait à construire « à ciel ouvert » deux ponts, l'un sur le Rhône, l'autre sur le canal, avec toutes les conséquences prévisibles sur l'espace naturel que nous avons patiemment restauré sous l'égide du SMIRIL au cours des 25 dernières années, et où l'écosystème originel est, comme chacun peut le constater, en voie de reconstitution.

Le Conseil Municipal d'Irigny, soucieux de la fonctionnalité du futur « Anneau des Sciences », considère que le « tracé court » est le seul qui réponde aux besoins de la population, à condition d'être accompagné d'un développement local des transports en commun, alors que le « tracé long » répond plutôt à une logique de contournement de notre agglomération.

Le Conseil municipal d'Irigny rappelle aussi sa totale opposition à l'arrivée de la future A45 sur l'A450, ce qui créerait les mêmes problèmes au sud de l'agglomération que l'arrivée de l'A89 à la Tour de Salvagny, au nord.

Fait à Irigny, le 31 janvier 2013
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE D'IRIGNY (Rhône)

Jean-Luc da PASSANO

Anneau des Sciences : les deux options à l'étude

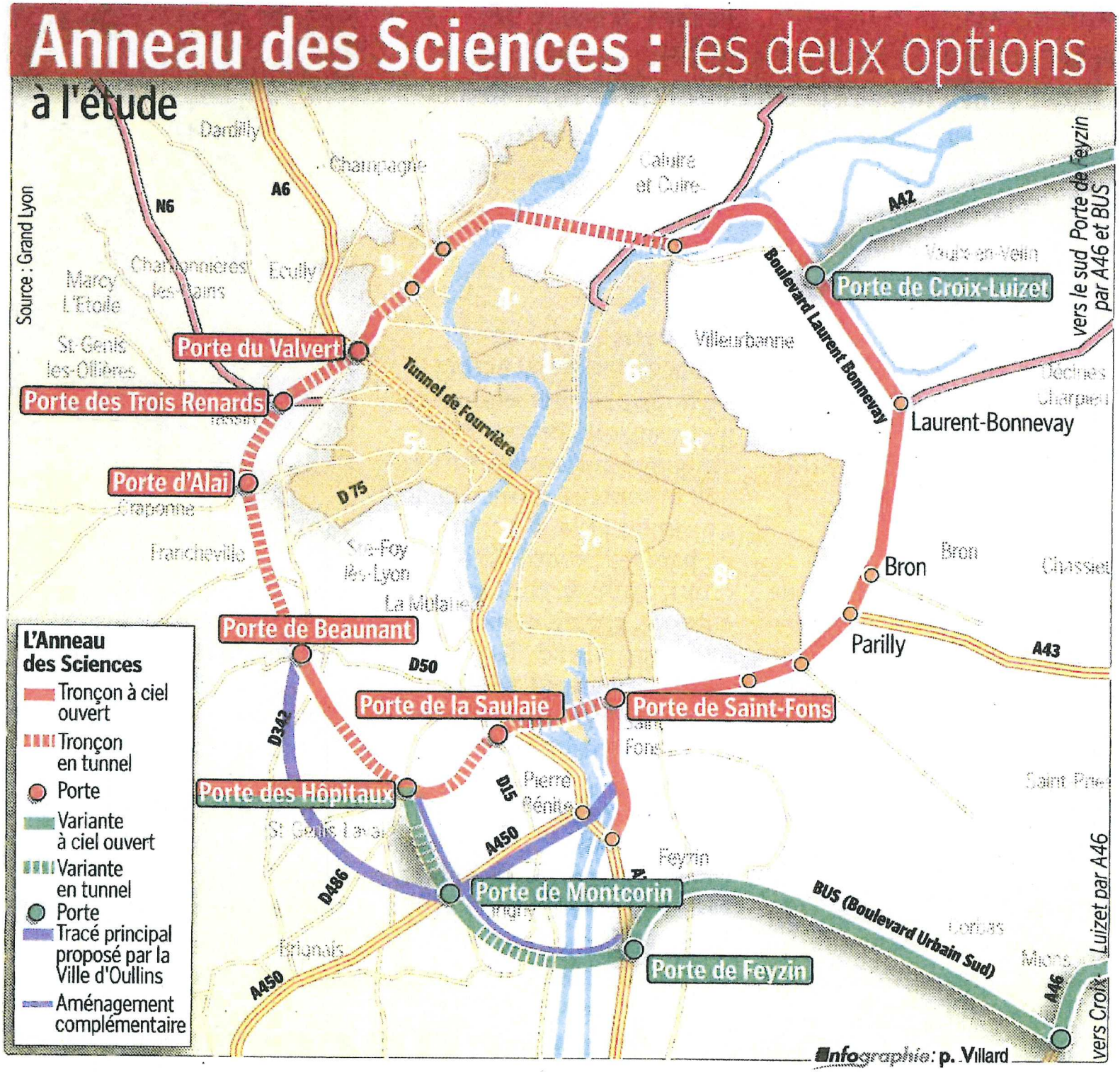

- Le tracé court est en rouge sur ce plan

- Le tracé long est figuré en mauve et vert

REÇU EN PREFECTURE
le 04/02/2013
Application agréée E-legalite.com
069-216901009-20130131-2013_002-DE